



Madame, Monsieur

Châtillon le Duc, le 11 juin 2020

Objet : Arrêt des activités de la saison 2019 - 2020

Madame, Monsieur,

En date du 14 mars 2020, pour enrayer la propagation du virus Covid19 nous avons dû arrêter l'ensemble de nos activités.

Nous avons sollicité à plusieurs reprises les services de la préfecture et de la municipalité pour la reprise ou non des activités sur cette fin de saison. Par la réponse de la préfecture en date du 08 juin, qui nous autorise la pratique de toute activité limitée à 10 personnes (9 participants + 1 animateur) que ce soit en intérieur comme en extérieur, nous questionne fortement sur la pratique de cette restriction à 9 participants. D'autre part, en date du 10 juin la municipalité nous informe que la salle Claude COMTE et le gymnase ne seront accessibles pour notre association qu'à partir du 18 juillet 2020.

Dans un souci d'équité de traitement entre tous les participants des activités, le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 08 juin a pris la décision d'arrêter toutes les activités. Nous sommes conscients que certains d'entre vous jugeront cette décision non appropriée à leur activité.

Nous avons essayé de faire tout notre possible pour que l'AC2000 vous apporte des services pendant cette période difficile.

Lors de ce conseil d'administration, nous avons décidé de procéder à un remboursement partiel de 20 % de vos cotisations d'activité respective de cette saison 2019 / 2020 simplifiant ainsi les modalités financières des inscriptions pour la saison 2020 / 2021.

L'assemblée générale se déroulant habituellement fin juin de chaque saison est décalée au 04 septembre 2020. Lors de celle-ci, il vous est présenté un bilan moral et un bilan financier. Pour ce dernier nous devons, comme chaque année, vous le présenter en toute sincérité et en corrélation avec les événements financiers de la saison. Afin de régulariser ces remboursements pour les personnes qui le souhaitent, nous mettons en place les permanences suivantes :

- Le lundi 22 juin 2020 de 17 heures à 19 heures
- Le mercredi 24 juin de 17 heures à 19 heures
- Le vendredi 26 juin 2020 17 heures à 19 heures
- Le samedi 27 juin de 10 heures à 12 heures

Dans le cas où certains d'entre vous ne peuvent pas se déplacer à ces dates, il vous est demandé de nous le faire savoir par tout moyen avant le samedi 20 juin 2020.

Pour ceux qui ne souhaitent pas percevoir ce remboursement vous nous informez de votre décision avant le 20 juin 2020, et nous vous en remercions d'avance.

Pour cette saison 2019/2020, dans un traitement d'égalité entre tous les adhérents nous avons décidé d'encaisser les paiements fractionnés sur la période de mars à début juin 2020. L'AC2000 est gérée par des bénévoles et elle est l'affaire de tous ses adhérents.

Comptant sur votre compréhension,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations cordiales.

Pour l'Association AC 2000

Le Président

Gilbert CANILLO

